

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 23 mai 2017, de 19 h 30 à 21 h 06, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot  
Sylvie Blouin  
Denise Caron  
Nathalie Côté  
Mme Édith Dubé  
Martine Duquet  
Carmen Nicole  
Johanne Talbot  
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron  
Jovany Gagnon  
Yvan Gravel  
Alain Grenier  
Mario Robitaille  
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général  
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Sont absents :

Messieurs Éric Gauthier  
Germain Pelletier

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-17-05-23-01

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**  
Séance extraordinaire du mardi 23 mai 2016 à 19 h 30  
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 AVRIL 2017**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1- Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice, SRH
    - 5.1.1- Plan d'effectif du personnel professionnel 2017-2018 – Résumé
    - 5.1.2- Plan d'effectif du personnel de soutien 2017-2018 – Résumé
  - 5.2- Actes d'établissement 2017-2018
  - 5.3- Services éducatifs offerts dans les écoles pour 2017-2018
  - 5.4- Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2017-2018
  - 5.5- Carrefour Jeunesse emploi de la MRC de Montmagny – Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
  - 5.6- Élections scolaires 2018 - Adoption du projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales
  - 5.7- Décision des membres du conseil des commissaires relative à la recommandation du protecteur de l'élève – Plainte 2016-2017-003
  - 5.8- Décision des membres du conseil des commissaires relative à la recommandation du comité de révision d'une décision
  - 5.9- Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Anselme
  - 5.10- Désignation de deux commissaires pour les entrevues de la banque de relève à la direction d'établissement
  - 5.11- Amendement à la *Politique de frais de déplacement* de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour le Service aux entreprises
  - 5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du mur extérieur côté nord à l'école du Phare (Saint-Michel)
  - 5.13- Motion de félicitations : monsieur Yvan Fortier
  - 5.14- Motion de félicitations : monsieur Sylvain Tremblay
  - 5.15- Motion de félicitations : Le Classeur
  - 5.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes des filles à l'école de la Nouvelle-Cadie (locaux 216 et 219) (Saint-Gervais)
  - 5.17- Carrefour Jeunesse emploi de la MRC de L'Islet – Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
  - 5.18- Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du centre d'excellence en production porcine
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1- Comité de parents
  - 6.2- Comité consultatif du transport
  - 6.3- Comité EHDAA
  - 6.4- Comité directeur de l'informatique
  - 6.5- Comité de développement jeunesse
- 7.- **INFORMATIONS**
  - 7.1- Programme du congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) *Révois l'école* des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017
  - 7.2- Lettre de M. Marc Berwald, vice-président aux opérations et à l'administration pour l'établissement d'accueil Le « Programme Portage »
  - 7.3- Fondation-Jeunesse Côte-Sud – Recrutement au conseil d'administration
- 8.- **RÉGIE INTERNE**

- 9. SUJETS DIVERS
- 10.- DOCUMENTATION
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-17-05-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame le commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Yvan Fortier, directeur de l'école l'Envol, présente les membres de son équipe-école qui se sont déplacés pour assister à la séance publique. L'équipe-école, représentée par M. Jean Breton, enseignant, Mme Huguette Brousseau, secrétaire, Mmes Natasha Turgeon, Marie-Lyne Thériault et Julie Lebel, enseignantes, prennent la parole pour nous partager le quotidien à l'école de l'Envol. Dans les particularités soulignées par les membres de l'équipe, notons le nombre d'absences des élèves souvent questionné par les parents, l'adaptation de l'école aux réalités de chaque élève, et ce, afin de favoriser leur cheminement scolaire, les adaptations et les modifications mises en œuvre dans le cadre du plan d'intervention, la reconnaissance auprès d'autres organismes de la région (centre d'accueil), etc.

Dans les difficultés vécues, l'équipe-école nomme les problèmes de communication entre l'établissement d'accueil Le « Programme Portage inc. » et l'école de l'Envol, le manque d'éducateurs en présence dans la classe et le temps d'enseignement qui n'est déjà pas respecté (300 minutes/jour). Dans certains cas, des élèves inscrits à l'Envol n'étaient plus dans le réseau scolaire avant l'admission à Portage. L'Envol a redonné le goût d'apprendre à certains élèves et les a amenés à persévérer dans l'obtention d'une diplomation/qualification.

Les membres du conseil en profitent pour féliciter l'équipe-école de l'Envol pour leur travail durant toutes les années à l'emploi.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Présentation de Mme Michèle Dulac, coordonnatrice, SRH**

5.1.1 Plan d'effectif du personnel professionnel 2017-2018 – Résumé

5.1.2 Plan d'effectif du personnel de soutien 2017-2018 – Résumé

Mme Michèle Dulac, coordonnatrice au Service des ressources humaines, présente un résumé du plan d'effectif du personnel de soutien 2017-2018.

**5.2- Actes d'établissement 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la *Politique de maintien et de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud* de 2017-2018 à 2019-2020.

CC-17-05-23-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** cinquante-et-un (51) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe, et que cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

**5.3- Services éducatifs offerts dans les écoles pour 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

**ATTENDU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les commissions scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents à la rencontre du 10 avril 2017 en vertu du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CC-17-05-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires en 2017-2018;

**QUE** le document *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2017-2018* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

**5.4- Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2017-2018**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des directions de centres de formation professionnelle;

**ATTENDU** la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-17-05-23-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation professionnelle 2017-2018 tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

**5.5- Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny – Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le siège réservé au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny à un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à titre de membre individuel;

**ATTENDU** que le mandat de monsieur Denis Lacombe-Pelletier à titre de membre du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny prendra fin le 20 juin 2017;

**ATTENDU** que le siège occupé par le représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sera à combler aux années impaires;

**ATTENDU QUE** le Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny souhaite recevoir une lettre confirmant le nom de la personne qui représentera la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et dont le mandat prendra fin en juin 2019.

CC-17-05-23-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** monsieur Denis Lacombe-Pelletier soit nommé à titre de représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny, et ce, jusqu'en juin 2019.

Adopté.-

**5.6- Élections scolaires 2018 – Adoption du projet de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les élections scolaires prévues au mois de novembre 2018;

**ATTENDU** la décision ministérielle d'octroyer douze (12) circonscriptions électorales à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la date limite du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour déposer un projet de division du territoire de notre commission scolaire en circonscriptions électorales;

**ATTENDU** la résolution n<sup>o</sup> CC-17-02-28-04 *Demande d'ajout de circonscriptions électorales* déposée auprès du Ministre;

**ATTENDU** l'autorisation du Ministre, reçue le 15 mai 2017 permettant à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de conserver trois (3) circonscriptions électorales de plus, pour un total de douze (12).

CC-17-05-23-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le projet de division du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud en douze (12) circonscriptions électorales soit adopté tel que présenté dans le document annexé au procès-verbal;

QU'un avis public soit émis à cet effet dans les quinze jours suivant son adoption.

Adopté.-

**5.7- Décision des membres du conseil des commissaires relative à la recommandation du protecteur de l'élève – Plainte 2016-2017-003**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la plainte 2016-2017-003 déposée au protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, le 7 avril 2017;

**ATTENDU** le rapport d'analyse transmis aux membres du conseil des commissaires le 20 avril 2017;

**ATTENDU** les délibérations relatives au rapport d'analyse du protecteur de l'élève.

CC-17-05-23-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires acceptent la conclusion formulée par le protecteur de l'élève à l'effet que les droits de l'élève et de la plaignante ont été respectés au regard des services offerts par la commission scolaire et, qu'en conséquence, la plainte 2016-2017-003 soit considérée non fondée;

**QUE** cette résolution soit transmise à la plaignante, à la partie mise en cause, au protecteur de l'élève ainsi qu'au responsable de l'examen des plaintes.

Adopté.-

**5.8- Décision des membres du conseil des commissaires relative à la recommandation du comité de révision d'une décision**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** les plaignants (n° fiche 9945361 et 7902158) souhaitent être réintégrés au centre de formation professionnelle de l'Envolée, programme mécanique automobile;

**ATTENDU** la décision de la direction d'établissement de renvoyer les plaignants suite aux infractions commises aux règles relatives à la conduite de l'élève ainsi qu'en raison du taux d'absentéisme anormalement élevé;

**ATTENDU** la demande de révision formulée verbalement le 12 mai 2017 par les plaignants en lien avec une décision concernant le renvoi du centre de formation professionnelle de l'Envolée, programme mécanique automobile;

**ATTENDU** la lettre adressée aux plaignants par le protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, rappelant la chronologie des interventions effectuées au dossier par le protecteur de l'élève;

**ATTENDU** la lettre du protecteur de l'élève adressée à monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, l'informant de sa décision de se retirer du dossier;

**ATTENDU** la tenue d'une rencontre du comité de révision d'une décision le 16 mai 2017, où les deux parties ont eu l'opportunité d'exprimer leur point de vue;

**ATTENDU** les délibérations des membres du comité de révision d'une décision à la rencontre du 16 mai 2017;

**ATTENDU** la recommandation du comité de révision d'une décision émise à l'unanimité.

CC-17-05-23-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la décision de la direction d'établissement soit confirmée en vertu des articles 9, 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**QUE** cette résolution soit déposée auprès de toutes les personnes concernées en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.9- **Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Anselme**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** le protocole d'entente concernant l'utilisation des gymnases, de la piscine et autres locaux des établissements scolaires de Saint-Anselme est échu;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les directions d'établissement concernées souhaitent mettre à jour l'entente selon les principes du projet d'entente-cadre adopté par le conseil des commissaires (résolution n-° CC-16-03-29-05);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Saint-Anselme souhaitent maintenir leur collaboration.

CC-17-05-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil des commissaires autorisent l'entente prévue au document *Entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. entre La Commission scolaire de la Côte-du-Sud et La Municipalité de Saint-Anselme*;

**QUE** le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général, monsieur André Chamard, soient autorisés à signer cette entente.

Adopté.-

5.10- **Désignation de deux commissaires pour les entrevues de la banque de relève à la direction d'établissement**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les postes de direction d'établissement qui seront à combler prochainement;

**ATTENDU** la nécessité de pouvoir compter sur une banque de candidats pour assurer différents remplacements en cours d'année;

**ATTENDU** la démarche de recrutement entreprise pour constituer une banque de candidats;

**ATTENDU** que les entrevues formelles pour la sélection des candidats se tiendront le 9 juin 2017.

CC-17-05-23-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** monsieur Yvan Gravel, commissaire, et monsieur Alain Grenier, président, participent au comité de sélection des candidats pour assurer la relève à la direction des établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

**5.11- Amendement à la Politique de frais de déplacement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour le Service aux entreprises**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la politique des frais de déplacement actuelle;

**ATTENDU** le contexte qui prévaut au Service aux entreprises quant au remboursement des frais de déplacement des formateurs;

**ATTENDU** que les frais de déplacement et de subsistance des formateurs du Service aux entreprises sont chargés aux entreprises;

**ATTENDU** la nécessité d'avoir une souplesse pour compter sur des ressources spécialisées.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les formateurs mis sous contrat par le Service aux entreprises soient exclus des dispositions de la *Politique des frais de déplacement* de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**QUE** cet amendement à la *Politique de frais de déplacement* de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud prenne effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017;

**QUE** la résolution n° CC-16-06-28-12 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

**5.12- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection du mur extérieur côté nord à l'école du Phare (Saint-Michel)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 5 mai 2017 pour le projet de réfection du mur extérieur côté nord à l'école du Phare (Saint-Michel);

**ATTENDU** les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 mai 2017 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

| Firme                                 | Prix total    | Rang |
|---------------------------------------|---------------|------|
| Construction A. Beaudoin et Fils inc. | 90 950,00 \$  | 1    |
| Guillaume Proulx Construction inc.    | 99 600,00 \$  | 2    |
| Construction Marc Bolduc inc.         | 109 000,00 \$ | 3    |

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Atelier D, architecture et design Laflamme, recommandant l'octroi du contrat à Construction A. Beaudoin et Fils inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 90 950,00 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'octroi reçu le 12 avril 2017 du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour l'année 2016-2017.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure « Résorption du déficit de maintien » et de la recommandation de la firme Atelier D, architecture et design Laflamme, dont l'avis est joint à la présente;

CC-17-05-23-12

CC-17-05-23-13



**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection du mur extérieur côté nord à l'école du Phare (Saint-Michel) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction A. Beaudoin et Fils inc., pour un montant de 90 950,00 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur général, monsieur André Chamard, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.13- Motion de félicitations : monsieur Yvan Fortier**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** monsieur Yvan Fortier, directeur du CFER de Bellechasse, a obtenu la médaille de bronze de l'Ordre du mérite remise par le Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches au nom de la Fédération des commissions scolaires du Québec le jeudi 11 mai 2017;

**ATTENDU QUE** monsieur Yvan Fortier a obtenu cette prestigieuse distinction grâce à son ouverture d'esprit, son sens de l'innovation et son implication essentielle dans le virage techno pédagogique du CFER de Bellechasse;

**ATTENDU QUE** le CFER de Bellechasse est la seule école en adaptation scolaire en Amérique du Nord à avoir obtenu la Certification Apple, grâce à monsieur Fortier;

**ATTENDU QUE** cette certification reconnaît l'excellence des écoles et des programmes éducatifs partout dans le monde au chapitre de l'innovation, du leadership et de la pédagogie;

**ATTENDU** les réussites associées à ce projet pour les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage;

**ATTENDU** les nombreux reportages médiatiques entourant cet honneur;

**ATTENDU** les retombées positives pour le CFER de Bellechasse ainsi que pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Yvan Fortier;

**QU'**au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Yvan Fortier.

Adopté.-

**5.14- Motion de félicitations : monsieur Sylvain Tremblay**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Tremblay, directeur de l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline et de l'école secondaire de Saint-Paul, a obtenu la médaille d'argent de l'Ordre du mérite remise par le Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches au nom de la Fédération des commissions scolaires du Québec le jeudi 11 mai 2017;

**ATTENDU QUE** monsieur Tremblay a obtenu cette prestigieuse distinction pour son excellent rôle d'ambassadeur du projet l'ÉcoRéussite;

**ATTENDU QUE** monsieur Tremblay a fait preuve d'une grande ouverture et de leadership, permettant ainsi à l'ÉcoRéussite de s'implanter dans le milieu à Saint-Paul et d'être porteur de grandes réussites;

CC-17-05-23-15

**ATTENDU QUE** la confiance que monsieur Tremblay a témoignée aux organismes derrière la création de l'ÉcoRéussite a facilité le partage ainsi que le tissage de liens entre l'école, la maison et la communauté; **ATTENDU** les nombreux reportages médiatiques entourant monsieur Sylvain Tremblay ainsi que l'ÉcoRéussite;

**ATTENDU** les retombées positives pour l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline, pour l'école secondaire de Saint-Paul et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Sylvain Tremblay;

**QU'**au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Tremblay.

Adopté.-

#### 5.15- Motion de félicitations : Le Classeur

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** mesdames Emmanuelle Frenette, Marie-Hélène Morneau et Marie-Christine Blais ont travaillé à la création d'un outil permettant aux enseignants d'évaluer rapidement et efficacement les capacités en lecture de chacun des élèves;

**ATTENDU** les retombées positives de cet outil, nommé Le Classeur, puisqu'il facilite le diagnostic ainsi que le suivi des élèves qui éprouvent des difficultés en lecture par les enseignants;

**ATTENDU** le côté innovant de cet outil qui se veut être le seul de ce genre au Québec;

**ATTENDU** le dépôt de la candidature du projet Le Classeur au prix Reconnaissance du Regroupement des commissions scolaires de la région de Chaudière-Appalaches;

CC-17-05-23-16

**ATTENDU QUE** le projet Le Classeur a remporté le Prix reconnaissance au niveau de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** les retombées médiatiques entourant le projet Le Classeur;

**ATTENDU** les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de mesdames Emmanuelle Frenette, Marie-Hélène Morneau et Marie-Christine Blais pour le projet Le Classeur;

**QU'**au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, fasse parvenir un certificat honorifique à mesdames Emmanuelle Frenette, Marie-Hélène Morneau et Marie-Christine Blais.

Adopté.-

**5.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes des filles à l'école de la Nouvelle-Cadie (locaux 216 et 219) (Saint-Gervais)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié en date du 24 mai 2017 pour le projet de réfection des salles de toilettes des filles (locaux 216 et 219) de l'école Nouvelle-Cadie (Saint-Gervais);

**ATTENDU QUE** ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50624 (réfection et transformation des actifs) reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* stipule que toute adjudication de contrat de plus de 100 000 \$ doit être adoptée par les membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du processus d'appel d'offres public, l'ouverture des soumissions se fera le 9 juin 2017, soit après la séance ordinaire publique du conseil des commissaires du mois de mai et que les délais pour l'attribution du contrat et le début du chantier sont importants pour respecter l'échéancier estival;

**ATTENDU** l'avis de la firme Louis Leduc Architecte, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise qui aura déposé la plus basse soumission conforme.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection des salles de toilettes des filles (locaux 216 et 219) de l'école Nouvelle-Cadie de Saint-Gervais soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

**QUE** les membres du conseil des commissaires autorisent monsieur André Chamard, directeur général, à signer tous les documents relatifs à l'adjudication de ce contrat.

Adopté.-

**5.17- Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet – Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le siège (secteur éducation et de la formation) réservé au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet à un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à titre de membre individuel;

**ATTENDU** que le mandat de madame Nathalie Côté à titre de membre du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet prendra fin le 7 juin 2017;

**ATTENDU** que le siège occupé par le représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sera à combler aux années impaires;

**ATTENDU QUE** le Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet souhaite recevoir une lettre confirmant le nom de la personne qui représentera la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et dont le mandat prendra fin en juin 2019.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-17-05-23-17

CC-17-05-23-18

**QUE** madame Nathalie Côté, commissaire, soit nommée à titre de représentante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de L'Islet, et ce, jusqu'en juin 2019.

Adopté.-

**5.18- Représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au conseil d'administration du centre d'excellence en production porcine**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) est composé de sept (7) membres dont quatre (4) représentent la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU QUE** le mandat de deux (2) de ces quatre (4) représentants, soit madame Édith Dubé et monsieur Bruno Cantin, prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) du mercredi 14 juin 2017;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** madame Édith Dubé, commissaire-parent, et monsieur Bruno Cantin, directeur du centre de formation agricole de Saint-Anselme, soient nommés au conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP);

**QUE** ces nominations soient effectives à compter du 14 juin 2017.

Adopté.-

**6.- RAPPORT DES COMITÉS**

**6.1- Comité de parents**

Aucune rencontre au cours du mois de mai.

**6.2- Comité consultatif du transport**

Prochaine rencontre le mardi 6 juin 2017.

**6.3- Comité EHDAA**

Prochaine et dernière rencontre le mercredi 7 juin 2017.

**6.4- Comité directeur de l'informatique**

Prochaine rencontre le vendredi 2 juin 2017.

**6.5- Comité de développement jeunesse**

Mme Johanne Talbot, commissaire, mentionne qu'elle n'a reçu aucune nouvelle.

**7.- INFORMATIONS**

**7.1- Programme du congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) *Rêvons l'école* des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017**

Le président, M. Alain Grenier, présente le programme du congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) *Rêvons l'école* des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017

**7.2- Lettre de M. Marc Berwald, vice-président aux opérations et à l'administration pour l'établissement d'accueil Le « Programme Portage inc. »**

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente la lettre de M. Marc Berwald, vice-président aux opérations et à l'administration pour l'établissement d'accueil Le « Programme Portage inc. ».

**7.3- Fondation-Jeunesse Côte-Sud – Recrutement au conseil d'administration**

Le président, M. Alain Grenier, présente la demande reçue de Mme Édith Samson, membre de la Fondation-Jeunesse Côte-Sud. M. Grenier demande si un membre du conseil est intéressé à participer. Pour le moment, la recherche d'un représentant se poursuit.

**8. RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

**9.- SUJETS DIVERS**

Aucun sujet à ce point.

**10.- DOCUMENTATION**

Aucun sujet à ce point.

**11.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**

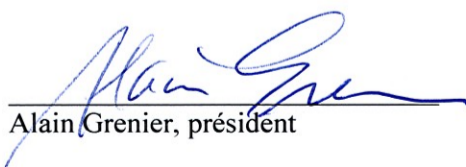
Aucune question à ce point.

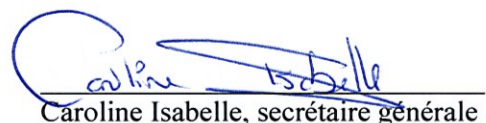
**12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CC-17-05-23-20

**II EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 06.

  
Alain Grenier, président

  
Caroline Isabelle, secrétaire générale

